

1) **Lis ces articles de la charte de la laïcité et relie-les aux étiquettes de droite qui conviennent.**

Article 6: La laïcité protège les élèves de tout prosélytisme et de tout pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix	●	Les enseignants n'ont pas le droit d'exprimer leur croyance religieuse ou leurs opinions politiques
Article 7: La laïcité assure aux élèves une culture commune et partagée.	●	Les élèves ont le droit de dire ce qu'ils pensent dans le respect des autres, du règlement de l'école et de la loi.
Article 8: La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans le respect des valeurs républicaines.	●	Une fille ne peut empêcher un garçon de jouer à la corde à sauter. Un garçon ne peut être exclu d'un match de football dans la cour.
Article 9: La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, elle garantit l'égalité fille-garçon	●	Les élèves n'ont pas le droit de s'insulter ni de proférer des paroles racistes.
Article 11: Les personnels ont devoir de stricte neutralité	●	Un élève ne peut refuser une leçon d'histoire sous prétexte que sa religion le lui interdit (<i>exemple: parler de l'Islam ou de Jésus Christ</i>)
Article 12: Les enseignements sont laïques. Aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.	●	Un élève ne peut pas venir à l'école avec un T-shirt où il est écrit « I love Zeus » ou « Jésus est le meilleur ».
Article 14: Le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.	●	

2) **Pour chaque situation, coche la réponse la plus adaptée et indique l'article de la charte qui justifie ta réponse.**

SITUATION 1 : Des élèves travaillent en histoire sur un texte qui parle de Jésus. Un élève lève la main et dit « Je ne veux pas étudier cela, ça ne m'intéresse pas, dans ma famille, on ne croit pas en Jésus ».

Que doit répondre la maîtresse ?

- Qu'en France, chacun est libre de croire ou de ne pas croire et qu'à l'école on parle de Jésus parce que c'est un personnage historique.
- Qu'en France, il est préférable de croire en la religion chrétienne car c'est celle qui concerne le plus de personnes et que cette religion est bien meilleure que les autres religions qui existent.
- Qu'il a le droit de ne pas croire mais que la maîtresse, elle, y croit.

Article(s) de la Charte:

SITUATION 2 : Dans la cour de récréation, un garçon veut faire de la corde à sauter avec les filles. Une camarade lui répond qu'il n'a pas le droit de jouer car c'est un jeu de filles et qu'en plus, il est trop gros pour sauter. Le garçon se plaint à la maîtresse.

Que doit répondre la maîtresse ?

- Que tout le monde peut jouer à la corde, peu importe son sexe et son physique.
- Que la fille a raison, il ne peut pas faire de la corde, que les garçons ne sont pas très doués à ce jeu.
- Que tout le monde peut faire de la corde mais qu'il est préférable que les filles et les garçons jouent séparément

Article(s) de la Charte:

SITUATION 3: Un élève se rend à l'école avec cette inscription écrite sur son T-shirt: « Je ne suis pas raciste mais j'aime pas les noirs »

Comment doit réagir le directeur?

- Il fait semblant de ne pas avoir vu ce qui est écrit sur le T-shirt
- Il demande à l'élève de mettre son T-shirt à l'envers pour qu'on ne lise plus l'inscription et lui explique que cette phrase est raciste
- Il lui explique que cette phrase est raciste mais l'élève garde son T-shirt à l'endroit

Article(s) de la Charte:

SITUATION 4: Dans une école maternelle, les enfants peuvent faire du vélo et des draisienne à la récréation. A la fin de la journée, les parents d'une enfant viennent se plaindre à la maîtresse. Ils souhaitent que leur fille ne fasse plus de vélo car c'est une activité masculine et en plus, leur fille risquerait de se blesser.

Que doit répondre la maîtresse ?

- Elle est d'accord avec eux, la fillette pourrait se blesser, elle ne fera donc plus de vélo à la récré.
- Elle leur explique que tous les enfants peuvent faire du vélo, qu'ils soient fille ou garçon. Ce n'est pas une activité réservée aux garçons.
- Elle les écoute et interdit les vélos et les draisienne à tous les enfants de la classe.

SITUATION 5: Au collège, en 3è, un professeur d'histoire apprend aux élèves qu'en 1915, le gouvernement ottoman (aujourd'hui le gouvernement turc) a fait massacrer de très nombreux arméniens. Un élève s'énerve et se lève en criant que ce sont des mensonges, que le professeur raconte n'importe quoi, les Turcs n'ont jamais fait massacrer les Arméniens, qu'il refuse d'assister à ce cours. Il sort de la classe en claquant la porte.

Comment doit réagir l'enseignant face au comportement de l'élève ?

- Il le laisse s'exprimer et sortir pour se calmer. Il reprend son cours comme si de rien n'était.
- Il laisse l'élève s'exprimer mais tente de le calmer. Il lui assure qu'il ne s'agit pas de mensonges mais d'une vérité historique reconnue. Il a le droit de penser cela mais il ne peut refuser d'assister à son cours. Cette leçon d'histoire peut lui permettre de comprendre ce qui est vraiment arrivé et le faire changer d'avis.
- Il refuse d'écouter ce que l'élève a à dire. Il l'exclut de son cours et le met en retenue.

Article(s) de la Charte: